

REUNIONS PUBLIQUES DE PRESENTATION DU DIAGNOSTIC, 23, 29 et 30 SEPTEMBRE 2009 COMPTE-RENDU

1 – Rappel des dates des réunions

- le mercredi 23 septembre à 18 heures, salle des fêtes de Cuvat
- le mardi 29 septembre à 18h30, salle polyvalente de Faverges
- le mercredi 30 septembre à 18heures, Forum de Poisy

2 - Annonces des réunions publiques

Les réunions publiques ont été annoncées

- par la publication d'un bulletin distribué dans toutes les boites aux lettres du territoire
- sur le site Internet du Syndicat du SCOT du Bassin Annecien
- par l'achat d'espace publicitaire dans les journaux Dauphiné Libéré et Essor Savoyard
- par une conférence de presse en date du 15 septembre 2009, qui a donné lieu à la publication d'articles dans la presse
-

3 – Contenu et déroulement

Les réunions étaient menées par le Président et plusieurs vice-président du Syndicat du SCOT.

La présentation (ci-jointe) se déroulait en 5 parties :

- Introduction et qu'est-ce qu'un SCOT
- Organisation et fonctionnement du territoire
- Compétitivité du territoire
- Qualité du territoire
- Conclusion et débat avec la salle

Selon les réunions, les intervenants pour les différentes parties étaient :

	23 septembre - Cuvat	29 septembre - Faverges	30 septembre - Poisy
Intro – Qu'est-ce qu'un SCOT	Antoine de MENTHON	Antoine de MENTHON	Antoine de MENTHON
Organisation et fonctionnement du territoire	Henri CARELLI	Anne BONDON	Henri CARELLI
Compétitivité du territoire	Serge LESIMPLE	Serge LESIMPLE	Serge LESIMPLE
Qualité du territoire	Jean BOUTRY	Jean BOUTRY	Jean BOUTRY
Conclusion et débat avec la salle	Antoine de MENTHON & tous les VP pour le débat	Antoine de MENTHON & tous les VP pour le débat	Antoine de MENTHON & tous les VP pour le débat

4 – Présences aux réunions

Les 3 réunions ont été un succès en terme de présence

- Environ 120 personnes à Cuvat le 23 septembre
- Environ 120 personnes à Faverges le 29 septembre
- Environ 220 personnes à Poisy le 30 septembre.

5 – Relevé des éléments de débat

Les éléments de débat relevés ci-dessous sont une synthèse des questions et interventions dans les 3 réunions. Nous avons essayé pour rendre le document plus lisible de les classer par thèmes.

1 – Sur l'organisation du territoire

Un intervenant regrette que la commune de Saint Jorioz ne soit pas reconnue comme un pôle de rang 3.

La définition des pôles a été faite en fonction de la population, du bassin d'emploi, des équipements et services à disposition des habitants et des potentialités de développement. Saint Jorioz ne paraissait pas avoir des capacités de développement et de rayonnement suffisant, mais la question peut être réexaminée.

Un intervenant s'inquiète de ce que le recentrage de l'urbanisation sur les pôles pourraient « assécher » les communes rurales du territoire.

C'est le rôle des élus que de réfléchir aux justes équilibres à mettre en place dans le cadre du SCOT. Nous allons y travailler avec l'ensemble des partenaires, et nous reviendrons présenter ce travail dans d'autres futures réunions publiques.

Un intervenant regrette que ne soit pas suffisamment pris en compte l'agglomération de Genève dans la présentation.

Il est vrai que la présentation n'en parle pas beaucoup. Toutefois, ce thème est bien évidemment partie intégrante de nos réflexions. En matière d'emploi, Genève est le « premier employeur » de la Haute-Savoie.

Nous réfléchissons beaucoup notamment sur la question des déplacements, et en particulier au fer, pour améliorer les problèmes liés aux déplacements pendulaires.

Un intervenant interroge sur la croissance démographique, qui s'observe aujourd'hui majoritairement dans les périphéries, en contradiction avec les enjeux évoqués.

Les perspectives retenues sont, sur le plan quantitatif, celles d'une poursuite de la croissance démographique actuelle. La localisation actuelle, comme cela a été dit dans la présentation, pose des difficultés. C'est bien tout l'enjeu du SCOT que de gérer cette croissance.

Comment faire : nous y réfléchissons actuellement. Des pistes sont évoquées : recentrer les développements sur les centres, construire plus dense pour consommer moins d'espace, reconstruire la ville sur la ville, ...

Sur la solidarité entre les collectivités : la réforme de la TP, et la réforme des collectivités locales qui va suivre, ne sont-elles pas une opportunité pour les collectivités, de mieux travailler ensemble ?

Si on veut organiser le territoire, il convient en effet de mieux partager les ressources. Ce sujet devra en effet être travaillé, il apparaît comme essentiel pour l'avenir de ce territoire.

2 – Sur le logement et les équipements

Un intervenant demande pourquoi la reconversion en logements de certains bâtiments dans les hameaux n'est pas possible en raison de problèmes d'assainissement ?

L'habitat dispersé et le mitage sont des caractéristiques pointées dans le diagnostic. Du fait de cette dispersion, il est effectivement financièrement impossible de relier à l'assainissement collectif la totalité des habitations et hameaux du territoire. Un programme de travaux pour l'extension du réseau actuel d'assainissement collectif a été établi par le SILA. Là où l'assainissement collectif n'existe pas ou n'est pas prévu, des systèmes d'assainissement peuvent, sous certaines conditions liées à l'environnement (aptitude des sols, capacités des exutoires, autres...), être mis en place. Néanmoins, la loi impose, pour protéger l'environnement, que toutes les habitations soient dotées d'un système d'assainissement performant. De fait, si l'assainissement autonome n'est pas possible, le permis ne peut être accordé. Cela ne dépend pas du SCOT.

Un intervenant signale le gros problème de logement pour les salariés, lié à la cherté du logement. Ceci est un handicap pour l'économie locale

Ce problème est bien pointé dans notre diagnostic, et des réflexions sont d'ores et déjà en place pour améliorer cette situation. Des PLH (Programmes Locaux pour l'Habitat) sont élaborés ou en cours d'élaboration dans tous les EPCI du territoire. Ils visent à programmer et soutenir la production de logements variés à destination des populations permanentes.

Une intervenante pose la question des résidences secondaires qui sont trop nombreuses et devraient être réduites. Elles pourraient être remises sur le marché pour les résidents permanents. Un autre s'interroge sur les communes riveraines du bord du lac, qui de fait ne peuvent plus renouveler leur population.

Les résidences secondaires sont en diminution sur notre territoire, car transformées de plus en plus en résidences permanentes. La législation sur les résidences secondaires, et notamment la question de leur fiscalité, ne dépend pas du SCOT.

Pour ce qui est plus spécifiquement des communes riveraines, il est vrai que la cherté des terrains et logements est une difficulté majeure pour les collectivités et les habitants. Des outils existent : le PLU permet de réserver des terrains pour les logements aidés. Il est possible de mettre en place des stratégies foncières, et les communes peuvent bénéficier d'aides financières,

...

Un intervenant souligne les éléments du diagnostic concernant la petite enfance et les personnes âgées. Il signale également le manque de structures d'accueil / animation / équipements en direction des adolescents.

Cette question n'est pas ressortie dans le diagnostic. Les communes les plus importantes offrent ces services et équipements de façon satisfaisante. Se pose la question des petites communes qui ne peuvent effectivement répondre à tous les besoins. Il s'agit aussi d'une question sociétale qui ne relève pas vraiment du SCOT.

La culture n'apparaît pas dans le diagnostic

Le SCOT doit prendre en compte dans sa réflexion les besoins en équipements et notamment équipements culturels. Mais la politique culturelle elle-même ne dépend pas du SCOT qui reste un document d'urbanisme.

3 – Sur les transports

Un intervenant signale ne pas vouloir du TGV à Annecy

Il y a une forte demande pour une liaison ferroviaire efficace vers Paris ; le temps de transports vers Paris est un élément essentiel pour les chefs d'entreprises dans leur choix d'implantation. L'absence de ligne TGV jusqu'à Annecy est donc un réel handicap en ce qui concerne notre économie : c'est un frein aux implantations nouvelles, et un risque de départ des entreprises actuelles. C'est pourquoi les élus, et le Syndicat du SCOT, soutiennent ce projet.

Un intervenant demande que soient développés les transports en commun par câble (cela soutiendrait l'économie locale)?

L'idée du transport par câble a été avancée notamment sur le territoire de la Communauté de communes Fier et Usses. L'agglomération d'Annecy et le Département ont engagé l'étude d'un transport en commun entre La Balme de Sillingy et Annecy, a priori par autobus. Toutefois, l'étude intégrera cette hypothèse technologique.

Un intervenant remarque que la création d'infrastructures routières nouvelles contribue à soutenir le trafic individuel, aux dépens des transports en commun. Un autre signale qu'il ne sera pas possible financièrement de poursuivre à la fois les investissements routiers et les projets de TC

Nous avons recensé les projets d'infrastructures routières dans le diagnostic. Mais les TC devraient effectivement être désormais priorisés dans les réflexions. Au delà, et compte tenu des coûts importants des TC (d'autant plus compte tenu du territoire à desservir, de la dispersion et de la faible densité de l'habitat, beaucoup de km à faire, pour desservir une clientèle réduite), le SCOT doit prôner un meilleur lien entre le développement de l'urbanisation et les transports en commun, afin de renforcer l'efficacité des TC, et de réduire les besoins en déplacements individuels.

Il est toutefois précisé que le SCOT ne décidera pas des modalités pratiques du transport à mettre en œuvre (transport par câble, tram, bus en site propre, tracé ...).

Un intervenant demande que soit réutilisée la piste cyclable sur la rive gauche du Lac pour la mise en place de voie de bus

L'opportunité d'un TC en site propre sur la Rive Gauche du Lac est étudiée, et son inscription dans le SCOT sera examinée. Toutefois, comme précédemment, le SCOT ne décidera pas des modalités pratiques de mise en œuvre, qui sera de la responsabilité du Conseil général et des EPCI.

Une intervenante signale qu'une expérience de transports à la demande est actuellement menée sur le Genevois. Ceci pourrait-il être mis en place sur le territoire du Bassin annecien ?

C'est une possibilité que le Conseil général étudie actuellement.

Un intervenant demande la mise en place de parking relais aux entrées d'Annecy.

Ce thème fait partie des réflexions du SCOT. Des projets sont déjà menés (P+R St Martin, par exemple, P+R Pringy). Il faut effectivement approfondir ce travail.

Un intervenant demande où en est la réflexion sur la liaison fer vers Genève. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelles sont les TC vers Genève ?

La liaison TC avec Genève est assurée aujourd'hui par la région, avec des trains et cars TER, et d'autre part par le Département.

Le projet CEVA, complété par la réalisation d'un shunt à La Roche, devrait permettre une liaison Annecy Genève en moins de 1 heure. Un travail sur ce projet est actuellement mené par RFF avec l'agglomération d'Annecy, le Département et la Région.

Un intervenant signale que, malgré l'augmentation très importante de population ces 20 dernières années, et corrélativement des distances parcourues, il n'y a pas eu d'investissements suffisant sur les infrastructures routières. Ce qui engendre des difficultés de circulation quotidienne.

Des projets sont à l'étude ou d'ores et déjà programmés, pour l'amélioration des axes existants, la création de nouvelles infrastructures. Nous les avons recensés. Toutefois, pour diminuer l'engorgement des routes, comme cela a été dit précédemment, il est nécessaire de renforcer le lien entre développement de l'urbanisation et transports afin d'optimiser l'utilisation des transports en commun.

Un intervenant demande quel est l'avenir de l'aéroport d'Annecy

A court terme, et compte tenu de son importance pour l'économie locale (certaines entreprises très importantes seraient amenées à déménager si elles n'avaient plus ce lien rapide avec Paris), il convient de maintenir cet aéroport.

A long terme, il est vrai que l'amélioration de la liaison TGV, et l'amélioration de la liaison autoroutière vers Genève peuvent interroger. Il conviendra donc de surveiller les évolutions futures.

Un intervenant demande si il est possible de mettre en place la gratuité de l'autoroute entre les péages Annecy Nord et Annecy Sud

Cette question a été abordée en dehors du SCOT il y a plusieurs années. Il faudrait pour cela racheter le tronçon de l'autoroute, et prévoir les travaux sur ce tronçon pour absorber une augmentation du trafic. Les coûts sont exorbitants et ne seraient pas supportables pour les collectivités.

4 – Sur l'agriculture

Un intervenant regrette que les terres agricoles soient surprotégées. Les habitants ne peuvent plus construire pour leurs enfants.

Un intervenant précise que la protection de l'environnement passe par la protection des terres agricoles.

L'agriculture haut-savoyarde est une activité économique à part entière. Dynamique, elle est reconnue pour sa production de qualité, qui nécessite des surfaces de terres importantes. Elle contribue également, par l'entretien des paysages et de l'environnement, à la qualité du territoire, et à son attractivité.

C'est pourquoi il convient de préserver cette activité.

Par ailleurs, compte tenu du dynamisme démographique du territoire, il est également nécessaire de créer des logements pour répondre aux besoins des habitants. C'est donc tout le travail du SCOT que de trouver le bon équilibre entre ces deux enjeux fondamentaux.

Un intervenant remarque qu'il y a 200 ha de bois sur le territoire. Il demande pourquoi on n'utilise pas ces terrains pour l'urbanisation ?

Cette question est à étudier.

Un intervenant regrette que ne soit pas fait mention de la production agricole biologique.

Ce thème n'est en effet pas abordé. Rappelons que le SCOT est un document d'urbanisme. Son rôle est de préserver les conditions permettant au monde agricole de pérenniser son activité, en premier lieu, en réduisant la consommation d'espace.

5 - Sur l'économie

Un intervenant regrette que l'artisanat ne soit pas suffisamment évoqué dans l'économie du territoire

L'artisanat a bien été pris en compte dans notre réflexion. Le diagnostic complet est un document de 200 pages. En faire une présentation en une heure et une trentaine de diapositives a nécessité de faire des choix dans la présentation, ce qui ne signifie pas qu'il ne soit pas pris en compte dans nos réflexions. En particulier, il est nécessaire de réfléchir à la façon dont on peut rapprocher les artisans des lieux de vie, en les insérant dans le tissu urbain (pour les activités qui s'y prêtent).

L'enseignement supérieur n'est pas assez mis en valeur. L'Université de Savoie n'est pas citée.

Comme pour l'artisanat, l'enseignement supérieur et l'Université de Savoie sont pris en compte dans notre réflexion. Mais on peut mieux les mettre en valeur dans la présentation et dans le texte.

Un intervenant indique que la présentation économique du territoire est « idyllique » et ne tient pas compte de la récente montée du chômage.

La présentation se veut réaliste. Certes la situation économique et l'emploi se dégradent, mais ils restent meilleurs que dans de nombreux territoires français. Toutefois, nous sommes bien conscients de la nécessité de soutenir l'économie, ce que fera le SCOT dans la limite de ses compétences, en organisant le territoire et en donnant un cadre favorable à l'accueil et au développement des entreprises.

Un intervenant s'interroge sur les projets de zones d'activités. Quid des projets en cours qui pourraient sortir d'ici à l'approbation du SCOT ?

La difficulté est que nous n'en sommes qu'au constat. Certaines opérations pourraient effectivement sortir d'ici à 2012, et il serait dangereux pour notre économie de tout bloquer jusqu'à ce que nos réflexions soient abouties.

D'ores et déjà, le Syndicat du SCOT émet un avis sur les projets de POS/PLU en cours, et les communes qui souhaitent ouvrir à urbanisation des terrains agricoles ou naturels doivent faire une demande de dérogation auprès du SCOT.

6 Sur l'environnement

Un intervenant signale que sur la CC Fier et Usses, un site de stockage des matériaux inertes a été fermés pour des questions de transports (bruit, circulation, ...). Cela a engendré des pertes d'emplois

La question du stockage et du recyclage des matériaux inertes est pointée dans notre diagnostic. Le territoire du SCOT ne recycle pas suffisamment ces déchets, et ne dispose pas de capacité de stockage suffisante. Il va effectivement falloir traiter cette question, et réfléchir à des sites appropriés.

La candidature du site du Lac au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est pas citée

Il l'est dans le document complet.

Le Bassin versant du lac doit être mieux pris en considération, et la périurbanisation autour du lac proscrite. La loi littoral doit être respectée.

La loi s'impose bien évidemment au SCOT, qui intégrera donc ses dispositions. En outre, la DTA qui devrait s'imposer prochainement en précise pour partie les modalités.

Les eaux de ruissellement doivent être mieux traitées.

C'est en effet un des enjeux majeurs pour le lac, que nous avons bien pointé dans le diagnostic.

Le réchauffement climatique qui s'annonce doit être une question centrale à prendre en compte dans le SCOT.

Oui, la diminution des besoins en déplacements individuels, l'optimisation de l'utilisation des TC, la promotion des économies d'énergies et des énergies renouvelables, que doit prévoir le SCOT, participent de cette réflexion.

7 - Sur le travail d'élaboration du SCOT lui-même

Un intervenant s'interroge sur la pertinence du périmètre du SCOT.

Le Syndicat Mixte a démarré sur un périmètre plus petit, et a été rejoint très rapidement par la CC du Pays de Cruseilles.

Le périmètre aurait en effet pu être encore élargi (vers les Aravis, l'Albanais, ...), mais ces territoires étaient déjà engagés dans une procédure de SCOT. L'important maintenant est donc qu'on avance sur les réflexions, en travaillant avec nos voisins sur les sujets communs.

De plus, faire travailler ensemble 63 communes sur des sujets aussi sensibles, c'est déjà un beau résultat.

Quelle est la suite du travail ? Le diagnostic est connu depuis longtemps ; et maintenant ?

Le diagnostic est désormais quasiment terminé. Nous rentrons maintenant dans une phase plus difficile, d'élaboration d'un projet commun.

Les élus du territoire doivent travailler à ses questions, avec les Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, Chambres consulaires, associations, ...). Il est vrai que cela prend du temps, car faire travailler ensemble et mettre d'accord 63 communes et 7 EPCI sur un projet n'est pas chose facile, mais c'est notre responsabilité que d'avancer la dessus.

8 - Questions diverses

Un intervenant signale les difficultés d'insertion des nouveaux arrivants dans les villages ruraux : peut-on envisager de leur faire signer une « Charte des nouveaux arrivants » ?

Des problèmes d'intégration se rencontrent ponctuellement. Une charte des nouveaux arrivants est envisageable, mais elle ne relève pas du SCOT, qui reste un document d'urbanisme.

Au sujet des Jeux Olympiques : pourquoi construire de nouveaux équipements, qui se révéleront très coûteux, alors qu'il en existe déjà par ailleurs (ex tremplin de saut de Courchevel)

Le Syndicat du SCOT n'a pas de compétence pour ce qui concerne les équipements olympiques.

Les collectivités se dotent de plus en plus de moyens, il y a trop de dépenses publiques.

La réorganisation des collectivités territoriales est un sujet d'actualité sur lequel le gouvernement travaille. C'est un sujet très important, mais qui ne dépend pas du SCOT

Une question sur le budget du Conseil général et sa gestion

Cette question ne relève pas du SCOT